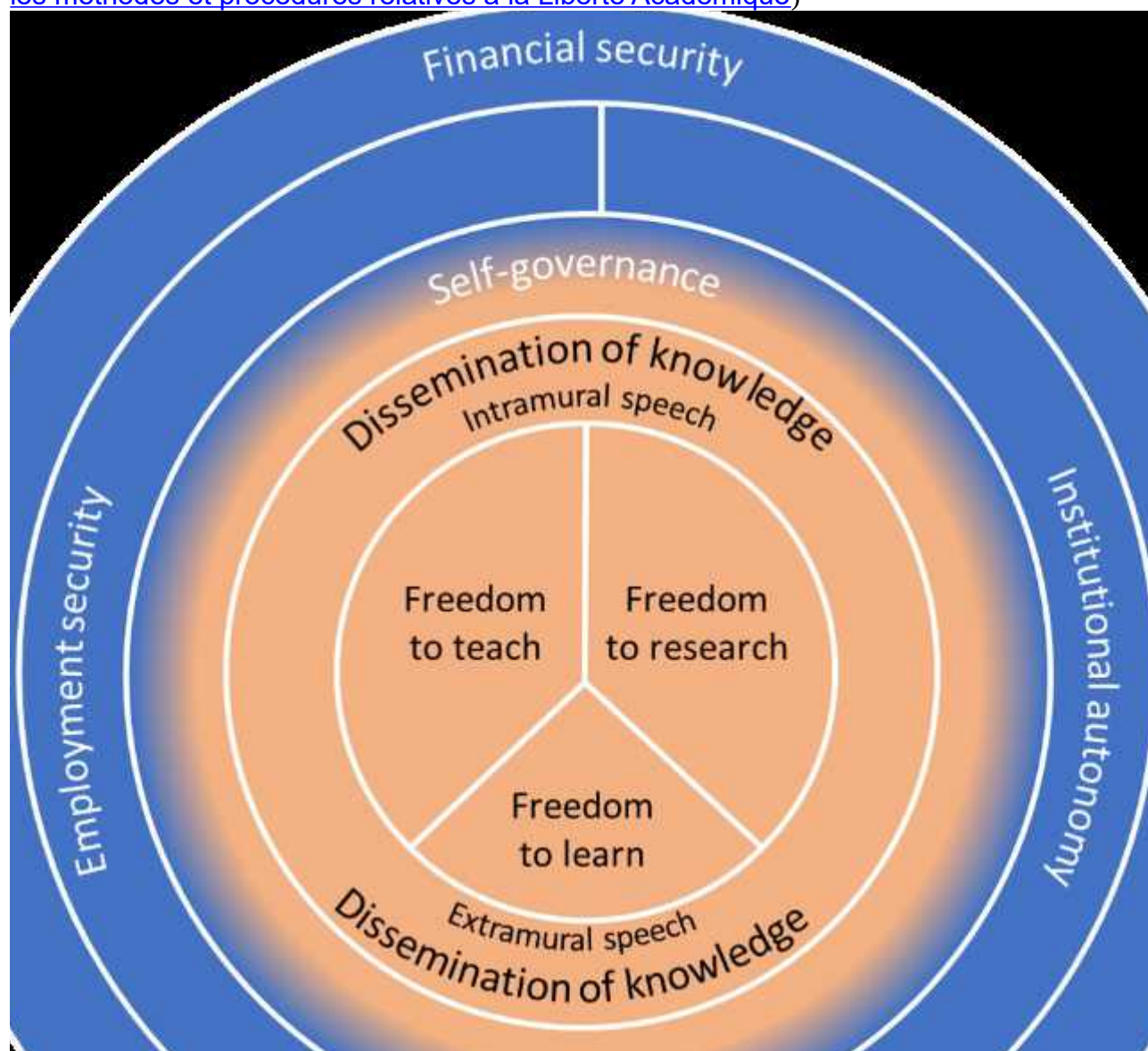


Les composantes de la liberté académique

(graphique extrait de [l'étude de mars 2023 du service de recherche du Parlement Européen sur les méthodes et procédures relatives à la Liberté Académique](#))



Transposition et explicitation pour la France

1) Coeur de la liberté académique (cercle interne) :

- Indépendance et liberté dans la fonction d'enseignement supérieur (freedom to teach)
- Indépendance et liberté dans la fonction de recherche (freedom to research)
- Indépendance et liberté dans la fonction d'acquérir des connaissances (freedom to learn)

Les trois exigent une libre disposition d'une fraction significative de son temps de travail effectif

2) Liberté d'expression dans l'exercice des fonctions d'enseignement et/ou de recherche, au sein de l'institution, et liberté de s'exprimer en dehors de l'institution (2^e cerclle)

3) Auto gouvernance par la communauté des académiques (3^e cerclle) ; dans le cas de la France, par les enseignants-chercheurs, les autres enseignants du supérieur (PRAG etc.), et les chercheurs

4) Autonomie institutionnelle et sécurité de l'emploi (4^e cerclle). L'autonomie concerne aussi les personnels techniques et administratifs. C'est à l'institution de prendre les décisions concernant ses employés, ou du moins d'avoir un degré minimum d'autonomie à cette fin. La sécurité de l'emploi garantit les académiques contre les abus d'autorité des managers.

5) Sécurité financière (5^e cerclle) pour pouvoir se consacrer pleinement à l'ESR

Retrouvez tout le dossier du SAGES consacré à la liberté académique :

https://le-sages.org/liberte_academique.html